

Retraites,

Parlons vrai !**La part des fonctionnaires dans la compensation entre régimes de retraites.**

Dans le cadre de la campagne anti-régimes spéciaux et anti-fonctionnaires, développée à l'approche de l'échéance 2008 de la Loi Fillon, on nous assène à longueur de temps que les régimes « du public » sont des charges insupportables et inadmissibles pour « le privé ».

Un coup d'œil sur les mouvements financiers qui se produisent dans le cadre de la **compensation** entre l'ensemble des régimes de base (privés, publics, de salariés et de non salariés) permet de rétablir quelques vérités.

Rappelons que la « compensation généralisée vieillesse » conduit, chaque année, à des versements de la part des régimes ayant un solde positif, les *contributeurs* en direction de ceux qui sont déficitaires, les *bénéficiaires*.

(Sources : rapport d'information du Sénat sur les mécanismes de compensation démographique vieillesse du 20 décembre 2006 et rapport annuel de la CNAVTS).

On constate que ce sont les salariés qui viennent au secours des autres régimes.

Que, si la CNAV (régime général) est le plus gros contributeur (16, 638 millions de cotisants), les deux régimes de fonctionnaires le sont ensemble à une hauteur plus importante en proportion 33,3 % (pour 4,267 millions de cotisants).

Si, pour les fonctionnaires de l'État, il n'y a pas « pompage » dans une caisse puisque le régime des pensions civiles et militaires fonctionne sans caisse, il ne fait pas de doute que cette ponction budgétaire pèse lourdement sur les autres coûts et notamment celui des traitements.

1/ quels sont les principaux régimes contributeurs ?

(Chiffres 2005, en milliards d'€ et part en % dans la contribution à la compensation)

Le régime général (hors salariés agricoles) :	5,033	60 %
La CNRACL (fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) :	1,444	17,22 %
Les fonctionnaires civils et militaires :	1,347	16,06 %
Divers autres :	0,563	6,71 %
Total :	8,387	100 %

2/ quels sont les principaux régimes bénéficiaires ?

Exploitants agricoles :	4,274	50,96 %
Salariés agricoles :	2,205	26,30 %
Commerçants (ORGANIC) :	0,886	10,56 %
Artisans (CANCAVA) :	0,434	5,17 %
Divers autres :	0,588	7,01 %

Quant à la CNRACL, (la caisse qui a le rapport cotisants/retraités le plus favorable) c'est bien d'un « pompage » (vocabulaire utilisé par les auteurs du rapport sénatorial sur la compensation) qu'il s'agit, effectué sur les cotisations des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

La compensation, qui a besoin d'une sérieuse réforme, est un mécanisme logique et de solidarité dans le fonctionnement des systèmes de retraite par répartition. Mais, messieurs les menteurs, qui venez souvent des milieux qui profitent de cette compensation, balayez devant votre porte !

VALIDATION DE SERVICES AUXILIAIRES**ERRATUM**

Notre dossier consacré aux validations de services auxiliaires (Fonction publique n°137 de février 2007) comportait une inexactitude, page 18, première colonne, encart sur trame jaune.

Nous indiquions à tort que, lorsque le montant des retenues rétroactives demandées au fonctionnaire était inférieur à la somme des cotisations sécurité sociale et IRCANTEC déjà versées et dorénavant annulées, cette différence restait acquise à l'État.

Errare humanum est, la législation permet en réalité un remboursement au fonctionnaire.

Voici donc le texte rectifié :

Dans l'hypothèse où cette déduction fait apparaître un solde négatif (c'est à dire si le montant des cotisations Sécu et IRCANTEC annulées est supérieur aux retenues rétroactives calculées), l'article D 3 du code des pensions (article 3 du décret n° 2003-1309 du 26.12.2003) permet le remboursement au fonctionnaire de l'excédent.

PAR AILLEURS, il se murmure "de source informée" que le rendez-vous 2008, prévu par la loi Fillon, pourrait s'accompagner d'une proposition de suppression pure et simple des validations de services auxiliaires! Un nouvel argument pour accroître vigilance et mobilisation sur le terrain du droit à la retraite.

Du côté du régime additionnel (RAFP)

Le gouvernement renvoie l'ascenseur à la CFDT.

Le Conseil d'Administration du régime additionnel (régime de retraite sur les primes) était en panne de présidence après que celui en place ait été démis pour cause de limite d'âge (une situation qui, semble-t-il n'avait pas été prévue !!!).

Contrairement à d'autres conseils - fin du fin de la démocratie - le président n'est ici pas élu par les administrateurs, mais désigné directement par le pouvoir politique.

Le gouvernement vient de remédier à cette vacance de présidence...en nommant à ce poste l'administratrice CFDT.

Rappelons que ce Conseil d'administration n'est pas paritaire et que sa composition comporte des « personnalités qualifiées » également nommées par le gouvernement et parmi lesquelles il désigne habituellement la présidence.

Contrairement à la pratique en la matière, cette fois le gouvernement a innové : il choisit dans la parité syndicale !!! ... et, au hasard, la CFDT.

Echange de bons procédés, « passe moi le sel, je te passe le poivre ». Décidément on a les soutiens qu'on peut, et si les résultats électoraux traduisent un net recul de la CFDT (qui est désormais autour de 11% dans la Fonction Publique de l'Etat), cela ne gêne pas. L'important pour le gouvernement c'est d'avoir un interlocuteur (plus que) compréhensif. Et il sait être reconnaissant

La politique ISR approuvée par le Conseil d'Administration

Sous l'impulsion de la CGT, le régime s'est doté d'une politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) couvrant l'ensemble de ses actifs. Celle-ci (sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans le détail), présentée par l'administrateur CGT, a été votée à l'unanimité (la fsu s'abstenant, mais ce qui est systématique de sa part sur toutes les questions financières).

Rappelons qu'en se battant pour la mise en place d'une politique 100%ISR, totalement intégrée, donc « pilotable » par le régime lui-même - ce qui semble bien être une « première » en France -, il ne s'agit pas pour la CGT de cautionner ce régime qu'au contraire nous combattons sur le fond, mais de faire en sorte de s'opposer par tous les moyens à un fonctionnement basé sur la recherche du rendement financier maximum.

En imposant que les placements du régime - puisque placements il y a dans le cadre des fonds de pension - répondent à des contraintes au regard des valeurs arrêtées par le Conseil, nous voulons,

autant que faire se peut, nous opposer à une logique strictement financière qui conduit aux dégâts - notamment sociaux, environnementaux... - que l'on connaît.

C'est donc en toute lucidité que nous agissons sur ce terrain. Tout faire pour que ce régime ne soit pas, à l'instar des autres, un fond de pensions prédateur....ce qui par ailleurs n'enlève rien au jugement extrêmement négatif que nous portons sur sa nature et bien entendu sur sa mise en place.

L'Etat fait les poches du régime.

La mise en place du régime additionnel aiguise bien des appétits et sert bien des objectifs.

Nous avons eu l'occasion de dénoncer dans ces colonnes la prise en compte des actifs du régime en déduction des déficits des comptes de l'Etat, et ce alors même que ces actifs sont « gagés » pour le paiement des futures retraites (couverture des engagements), ce qui les rend donc « non disponibles ».

Beaucoup de choses seraient à relever sur l'« utilisation » du régime, et nous aurons, là aussi, l'occasion d'y revenir. Nous nous en tiendrons ici à la seule question des facturations présentées au régime pour le versement des pensions aux personnels de Etat.

Car en effet voilà une idée neuve qui consiste à ce que le fonctionnement de la fonction publique de l'Etat, et au cas présent le versement des pensions, soit directement financé par des versements prélevés sur les cotisations des personnels. Ainsi une convention stipule que le régime paie à la Direction Générale de la Comptabilité Publique le coût du versement des pensions. En fait la dite DGCP n'en verra vraisemblablement pas la couleur, les sommes étant versées au budget de l'Etat. Toujours ça de pris.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'assumer ses responsabilités dans le fonctionnement du régime qu'il a mis en place, le gouvernement est, là, aux abonnés absents.

Il en est ainsi par exemple de l'information des personnels. Alors que le ministre n'a rencontré aucune difficulté pour accompagner il y a quelques mois les feuilles de paie des agents d'un courrier valorisant les mesures qu'il a arrêté avec des organisations minoritaires, il n'accepte pas que les personnels puissent, par les mêmes voies, recevoir des informations sur le régime, son fonctionnement, leurs droits.

Non, là aussi il faudrait que le régime mette la main à la poche. Et comme ce régime n'est pas à contributions définies, c'est le niveau des pensions versées que tout cela impacte.